



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 106487

Texte de la question

M. Michel Raison appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la mise en oeuvre du plan de soutien à la périnatalité pour la période 2005-2007 qui a été annoncé par le Gouvernement au mois de novembre 2004. Les objectifs de ce plan (réduire la mortalité périnatale à un taux de 5,5 pour 1000 et la mortalité maternelle à un taux de 5 pour 100 000) sont inscrits dans la loi relative à la politique de santé publique. Ce plan, qui s'articule autour de cinq axes principaux dont la proximité et l'humanité, doit faire l'objet d'un suivi attentif par la Commission nationale de la naissance installée par décret le 11 juillet 2005. Aussi, il le remercie de dresser un premier bilan de la mise en oeuvre du plan de soutien à la périnatalité, en particulier pour ce qui concerne son volet visant à prendre en compte l'environnement psychologique de la naissance. Dans ce même domaine, il lui demande également de bien vouloir lui donner son sentiment sur les attentes exprimées par les associations du collectif national CIANE quant au développement de nouvelles pratiques d'obstétrique qui tendraient à respecter autant que possible le déroulement physiologique des accouchements.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106487

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10533